

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 novembre à 20 heures 00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de conseillers municipaux votant : 15

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
DENIS Chantal
CHAVEROT GILBERT

GIROUD Marc
LANGE Audrey
PERRIER Guy
LAURENT Michel
MUZELLE Robert
BISSAY David

Excusés :

SERRAILLE Joëlle : pouvoir à COLLON Colette
MESSAOUDI-PERRET Merryl : pouvoir à LAURENT Michel

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Claude PALAIS

2024.09.05

Objet : Fixation de la tarification des salles pour 2025 :

Madame le maire expose devant le conseil :

Le 17 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé la tarification des salles pour 2025. Elle souhaite revenir sur la tarification de matériels qui s'applique aux particuliers. Elle mentionne plusieurs dysfonctionnements constatés, et notamment le fait que plusieurs personnes d'une même famille ont réservé des tables et chaises pour un même événement afin de bénéficier de la gratuité.

Afin de résoudre ces problèmes, elle propose de débattre quant à la gratuité de la location du matériel mis à disposition des particuliers.

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à la majorité (13 pour et 2 contre) :

Article 1 : arrête et approuve les modifications des tarifs pour la réservation des salles à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : décide de mettre un terme à la gratuité des locations de matériels aux particuliers dès le 1 décembre 2024.

Article 3 : rappelle les tarifs votés lors de la réunion du 17 septembre 2024.

I - LOCATION salle Jean Garel

Capacité : 600 personnes assises – superficie : 40 x 20 soit 800 m²

Pas de cuisine

*** Première location gratuite pour les sociétés**

*** A partir de la seconde location annuelle pour les sociétés :**

* Pour les locations suivantes **500 €**

* Caution **1 000 €**

II - LOCATION salle Jeanne et Marius GROS

(Délibération en date du 21/07/2011)

Capacité : 200 personnes assises

Pas de cuisine

• Manifestations – associations (non louée aux particuliers) **350 €**

• Caution..... **1 000 €**

III - LOCATION SALLE ROBERT VALOIS & Halle du Randonneur

Salle Robert VALOIS : Capacité : 50 personnes assises

• Mise à disposition gratuite pour les associations.

• Location pour une activité privée..... **80 €**

Halle du Randonneur :

• Mise à disposition gratuite pour les associations.

• Location pour une activité privée..... **80 €**

IV - LOCATION DE MATERIEL (ancien mobilier)

• Tables et chaises

➔ Pour les associations :

- ✓ Le prêt du matériel sera gratuit,
- ✓ Livraison/reprise..... 40 €
- ✓ Caution.../..... 200 €
- ✓ Une fiche de location de matériel devra impérativement être remplie et remise au secrétariat de mairie dans tous les cas lors de la réservation.

➔ Pour les particuliers (Violaysiens) :

- ✓ La vaisselle ne sera pas louée et ne doit pas sortir de la salle.
- ✓ Seuls les tables et chaises pourront être louées comme suit :
 - Jusqu'à 5 tables non livrées avec 8 chaises par table..... 15 € la table (applicable dès le 1 décembre 2024).
 - Au-delà de 5 tables non livrées avec 8 chaises par table... 15 € la table.
 - Livraison/reprise..... 40 €
 - Caution..... 200 €
 - Une fiche de location de matériel devra impérativement être remplie et remise au secrétariat de mairie dans tous les cas lors de la réservation.

• ETUVE (délibération en date du 22/09/2011)

Précision : L'étuve ne doit pas sortir de la salle.

L'étuve est mise à disposition gracieusement lors de la location de la salle.

• CAFETIERE : CAUTION : 300 € (Montant inchangé)

• TARIFS VAISSELLE CASSEE (tarifs inchangés)

| | Prix casse |
|--------------------------|------------|
| Grandes assiettes | 3 € |
| Moyennes assiettes | 3 € |
| Petites assiettes | 3 € |
| Assiettes à soupe | 3 € |
| Tasses à café | 1 € |
| Verres Normandie 23 cl | 2 € |
| Verres Normandie 16.5 cl | 2 € |
| Flûtes 14.5 cl | 2 € |
| Grands verres buvette | 1 € |
| Petites verres buvette | 1 € |
| Fourchettes | 1 € |
| Couteaux | 1 € |
| Grandes cuillères | 1 € |

| | |
|-------------------|-----|
| Petites cuillères | 1 € |
| Carafes en verre | 3 € |

V – LOCATION ESPACE VIOLAY 1004

Dans tous les cas de location une caution de 1 000 € est exigée.

Tarifs TTC pour les Associations et habitants de VIOLAY

| | |
|----------------------------------|----------|
| Salle LINDER | 250,00 € |
| HALL | 350,00 € |
| HALL + CUISINE | 450,00 € |
| HALL + LINDER | 450,00 € |
| HALL + LINDER + CUISINE | 500,00 € |
| HALL + DUSSUD + CUISINE | 650,00 € |
| HALL + DUSSUD + LINDER + CUISINE | 750,00 € |

Associations : gratuité de la première location conservée avec participation aux fluides (eau, électricité, chauffage) de 60 Euros/jour de location (sous réserve que la salle soit rendue propre).

Exceptions :

Gratuité totale (pas de caution, pas de participation aux fluides) :

- ***Don du sang**** (collecte = gratuité totale – autres manifestations : gratuite sauf fluide)
- ***Téléthon – Violay en rose***

Gratuité des locations avec participation de 60 € pour la consommation des fluides pour les associations suivantes :

- ***Club de l'amitié*** : la gratuité des locations sera poursuivie (selon convention) ;
- ***Le sou des écoles,***
- ***L'arbre de Noël des Ets LINDER,***
- ***Amicale laïque*** (selon convention, l'amicale laïque ayant rétrocédé sa salle à l'école – salle d'évolution) ;
- ***Don du sang*** (autres manifestations que la collecte)
- ***Comité des Fêtes***

Tarifs TTC des locations extérieures

| | |
|----------------------------------|------------|
| HALL + CUISINE..... | 700,00 € |
| HALL + LINDER + CUISINE..... | 800,00 € |
| HALL + DUSSUD + CUISINE..... | 1 200,00 € |
| HALL + DUSSUD + LINDER + CUISINE | 1 500,00 € |
| SALLE LINDER..... | 600,00 € |

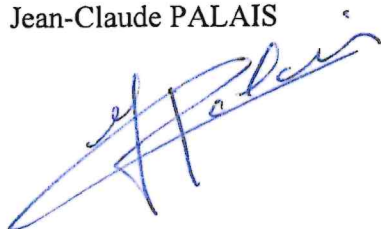
(seule, sans la cuisine, pour réunions sans repas)

- Les tarifs pratiqués sont ceux en vigueur à la date de location et non à la date de signature du contrat.
- Locations aux associations :
 - 1^{ère} location gratuite toutes salles confondues.
 - Seules les Associations ayant leur siège social depuis plus d'un an bénéficieront de la gratuité de la salle pour la 1^{ère} location.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

A VIOLAY, le 20 novembre 2024,

La secrétaire de séance :
Jean-Claude PALAIS



Le Maire,
Véronique CHAVEROT




Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le **17 DEC. 2024**
Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20241120-2024-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Publication : 26/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

